

**Leader** est un programme européen en faveur du développement territorial soutenant des projets pilotes en zone rurale.

Il est alimenté par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Le territoire du Forez bénéficie d'une enveloppe financière de 2,3 millions d'euros sur la période 2014-2020.

Cette démarche est mise en œuvre par un groupe d'action locale (GAL) – regroupant des acteurs publics et privés – qui se réunit quatre fois par an pour sélectionner les projets.

## Contact

L'équipe Leader est à votre écoute pour vous accompagner dans la concrétisation de votre projet.

Tel. 04 26 24 72 00  
[leaderforez@loireforez.fr](mailto:leaderforez@loireforez.fr)

Leader Forez  
17, boulevard de la Préfecture  
CS 30211  
42605 Montbrison cedex

# Leader Forez

Valoriser  
les ressources du Forez  
pour créer de l'activité  
et de l'emploi  
sur le territoire

Conception : J'articule • Impression : Impression • ICA Ne pas jeter sur la voie publique • Février 2018 • 500 exemplaires



## Une aide européenne adaptée aux besoins du territoire

**Vous êtes une personne publique ou privée et votre projet a pour ambition de :**

- valoriser les producteurs, les produits et les savoir-faire locaux,

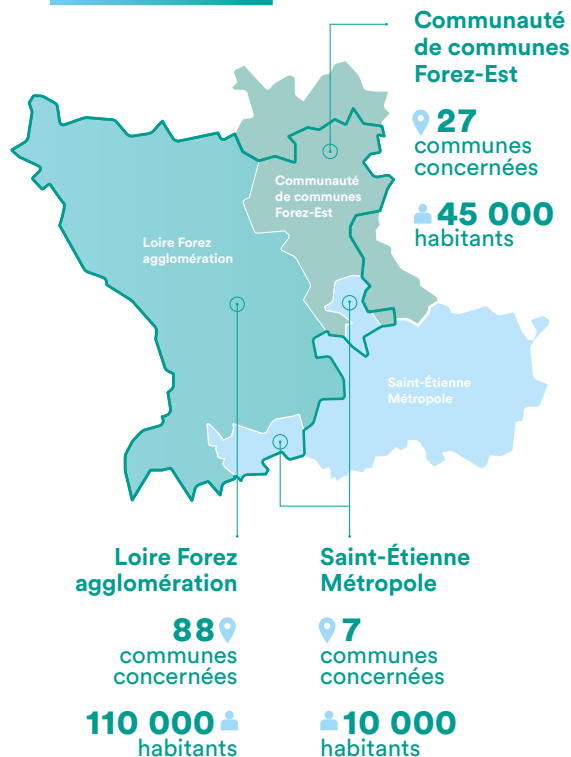
- améliorer l'exploitation des ressources forestières,
- promouvoir la destination touristique du Forez,
- soutenir l'entrepreneuriat rural.

**le programme Leader peut le soutenir.**



## L'équipe Leader vous accompagne tout au long de votre projet

### Le périmètre d'actions du programme Leader Forez



#### **1 Émergence du projet**

- Accompagnement à la formalisation du projet
- Appui à la recherche de cofinanceurs



#### **2 Constitution du dossier de demande de subvention**



#### **3 Instruction et sélection par le GAL**

- Analyse de l'éligibilité par le comité technique
- Sélection par le comité de programmation



#### **4 Réalisation du projet**

- Paiement sur justificatifs et contrôle



La subvention Leader est octroyée sous condition de co-financements publics (État, Région, Département, intercommunalités, communes, etc.).

Le projet ne doit pas avoir commencé avant le dépôt du dossier auprès du service Leader Forez (signature de devis ou de bons de commandes, paiement d'acomptes, attribution de marchés publics, etc.).

La subvention Leader est versée sur justificatifs, après la réalisation de l'investissement et le paiement des autres subventions.